DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE PLOËZAL

PLAN LOCAL D'URBANISME

4

DOCUMENT GRAPHIQUE 2
COMMUNE OUEST

CONFORME AU DOCUMENT	Réf. 5.070-403	Echelle : 1/5.000
Arrêté le : **12 février 2008** mis à jour modifié mis suite aux rapports des Services : **avril 2010**	Modifié le	
Approuvé le **27 janvier 2011**		
Exécutoire le		
Modifié le		

atelierphilippemadec
atelier grand ouest
architectes urbanistes
24bis, rue du Maréchal Joffre
35000 RENNES
Tél: 02.23.44.06.04 - Fax: 02.99.65.02.05
www.madec.net - E.mail: madec-rennes@madec.net

REPONSES ASSOCIEES
URBANISME - AMENAGEMENT
171, rue Jean Jaurès - 29200 BREST
Tél.: 02 98 46 71 80 - Fax: 02 98 46 72 48
E-mail: reponses.associees@wanadoo.fr

LÉGENDE
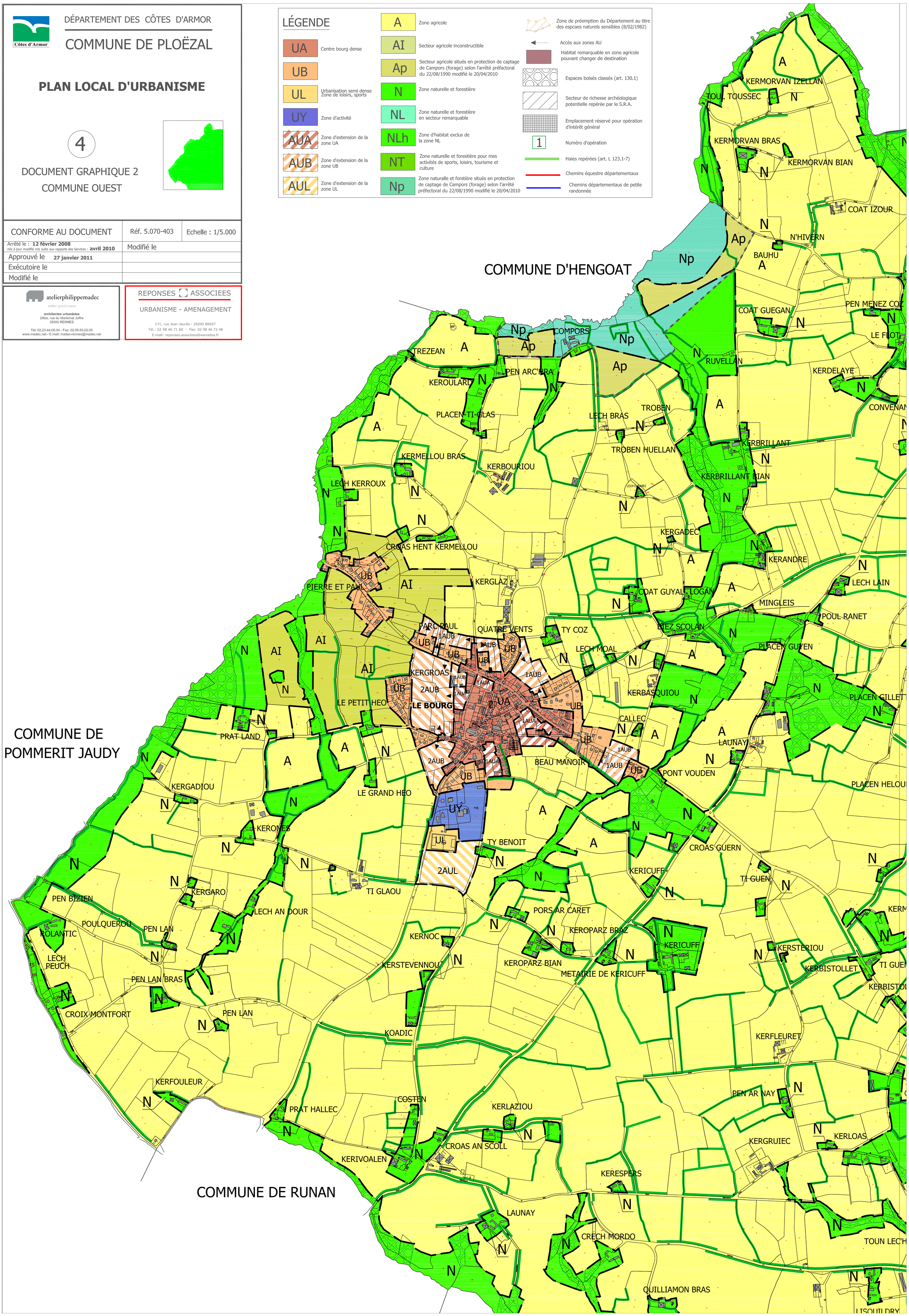
- UA — Centre bourg dense
- UB
- UL — Urbanisation semi dense, Zone de loisirs, sports
- UY — Zone d'activité
- AUA — Zone d'extension de la zone UA
- AUB — Zone d'extension de la zone UB
- AUL — Zone d'extension de la zone UL
- A — Zone agricole
- AI — Secteur agricole inconstructible
- Ap — Secteur agricole situés en protection de captage de Campors (forage) selon l'arrêté préfactoral du 22/08/1990 modifié le 20/04/2010
- N — Zone naturelle et forestière
- NL — Zone naturelle et forestière en secteur remarquable
- NLh — Zone d'habitat exclus de la zone NL
- NT — Zone naturelle et forestière pour mes activités de sports, loisirs, tourisme et culture
- Np — Zone naturalle et forstière situés en protection de captage de Campors (forage) selon l'arrêté préfectoral du 22/08/1990 modifié le 20/04/2010
- Zone de préemption du Département au titre des espcaes naturels sensibles (8/02/1982)
- Accès aux zones AU
- Habitat remarquable en zone agricole pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés (art. 130.1)
- Secteur de richesse archéologique potentielle repérée par le S.R.A.
- Emplacement réservé pour opération d'intérêt général
- 1 — Numéro d'opération
- Haies repérées (art. L 123.1-7)
- Chemins équestre départementaux
- Chemins départementaus de petite randonnée